



Compte Rendu Réunion CODEP du Vendredi 16 février 2024 à 18 h 30

Lieu : Maison Départementale des sports à MENDE

Le Président ouvre la séance devant les 14 représentants (sur 23) des 6 clubs Lozériens :

Pour les Cyclos du Malpas : Janine CASTAN, Philippe VILLEMENOT, Michel MALZAC

Pour les Cyclos du Massegros: Serge POUJOL, Philippe GUIRAL

Pour les Cyclos de Haute Lozère : GRARD Marie Agnès, André DURAND,

Pour le Cyclo Club Mendois : Jean Michel CAYROCHE, Jacques MINET, Francis VALADIER,

Pour le Cyclo-club Marvejolais : Philippe TARRAL,

Pour VELOZ 48 Badaroux : Philippe CROUZET, Frédéric DESMONTS, Yvan ST LEGER

Absents excusés :

Dominique DARDE, Jean-Claude DAUDE, Françoise CAMEL, Josette CASTAREDE, Didier BERTHUIT, Christian THERET.

Majorité atteinte avec 61% des présents.

Ordre du Jour

Synthèse sondage séjour Codep

Initié par Philippe TARRAL, le secrétaire rappelle que 84 licencié.e.s (sur 228) ont répondu au sondage. L'analyse de ces résultats montre que :

- La majorité des votants admet avoir une appréciation positive du séjour notamment pour rouler et découvrir d'autres horizons (56/84) et pour favoriser les rencontres (52/84)
- La majorité des votants est également favorable 61,9% à une durée du séjour identique à celle mise en place les années précédentes, à savoir du vendredi midi au di-

manche midi inclus mais 21,4% souhaitent cependant le prolonger d'une journée jusqu'au lundi midi

- Concernant l'éloignement 35,7% souhaitent qu'il ne dépasse pas 4h de route et 33% qu'il ne dépasse pas 3 H
- Au regard de la période actuelle (1^{er} Week end de septembre) 47% souhaitent décaler le séjour d'une ou 2 semaines plus tard en septembre mais 37% n'envisage pas de le modifier
- Quant au budget maximum consacré au séjour, 23/84 personnes considèrent qu'il pourrait être compris entre 61 et 70 euros et 22/84 entre 71 et 80 euros.

Observations

Ces chiffres sont à prendre avec précaution dans la mesure où ils ne représentent que 37% du nombre de licenciés, en revanche ils montrent que certaines observations ou recommandations préconisées n'apparaissent pas, tout au moins en priorité, dans les résultats du sondage. (Ex. Frais d'hébergement trop coûteux, empreinte carbone).

Finalisation projet modification des séjours à venir

Au vu des résultats recueillis et suite à un vote effectué au cours de la réunion 2 modifications sont retenues et seront mises en place dès 2025 :

1/ Alternance d'un séjour éloigné *avec un séjour de proximité ;

*Temps pour rejoindre le lieu du séjour supérieur à 3h 30 de voiture au départ de Marvejols et inférieur à 3h 30 pour un séjour de proximité.

2/Décaler les dates du séjour actuel (actuellement le 1^{er} Week end de septembre) d'une semaine, soit aux alentours du 15 septembre pour les années à venir.

Résolution adoptée à l'unanimité des représentants des clubs

Point situation séjour Annecy 2024 route et Vtt

Concernant la rotation des séjours, il s'avère que c'est le club de Mende qui a la charge d'organiser le prochain séjour qui se déroulera du vendredi 06 au dimanche 08 septembre 2024 au village de vacances les Balcons du Lac d'Annecy à SEVRIER (Haute Savoie).

Un bulletin d'inscription sera envoyé à tous les licenciés du Codep par le biais des présidents de club, à charge pour ces derniers de centraliser les inscriptions et les acomptes qui seront ensuite transmis au Trésorier du Codep.

Le coût prévisionnel du séjour est évalué à 180 euros pour les licenciés (sans assurance annulation et déduction faite de la participation du CODEP) et de 220 € pour les accompagnant(e)s si place disponible.

A noter que le point de départ des circuits Vtt se trouvent à une dizaine de kilomètres du village de vacances d'où la nécessité de s'y rendre en voiture.

Attention Date limite d'inscription 31 mai 2024

Organisation Tour de Lozère

Lors de la dernière AG du Codep il a d'abord été défini les premières modalités d'organisation de ce Tour de Lozère et la mise en place des 6 étapes selon le modèle de la Randonnée Permanente de Lozère. (cf PV d'AG du 01 Décembre 2023).

Cependant et de manière à retrouver un esprit plus « relais » il a été décidé en cours de réunion que le passage de témoin entre les clubs s'effectuerait de la manière suivante

<u>Etapes</u>	<u>Lieu de rencontre</u>	<u>Passage de témoin/ clubs</u>	<u>Date de la manifestation</u>
Etape 1 et 2 Mende – Langogne -Le Malzieu	Langogne	Veloz 48 / St Chély	Samedi 29/06 ou Dimanche 30/06 si mauvais temps
Etape 3 et 4 Le Malzieu- La Canourgue- Meyrueis	La Canourgue	Marvejols / La Canourgue	'''' idem ''''
Etape 5 et 6 Meyrueis - Le Pont de Burgen - Mende	Le Pont de Burgen	Le Massegros / Mende	'''' idem ''''

Il appartiendra alors aux responsables des clubs d'organiser le rendez-vous des participant.e.s sur les lieux de rencontre et d'acheminer ou de récupérer les coureurs aux points de départ ou d'arrivée ; libre choix est laissé aux présidents de club de fixer le point de départ et le lieu de rencontre, l'intérêt étant de se retrouver en un lieu de rencontre commun afin de respecter l'esprit relais.

Projets gilets coupe vents

Parti à la recherche de partenariats le président VALADIER indique avoir déjà obtenu un financement de 600 euros (Hyper U – PDSR) en attente d'autres aides financières de la part des collectivités.

Avant de finaliser ce projet, Francis souhaiterait maintenant connaître le nombre de licenciés intéressés par cet achat de l'ordre de 15 euros et demande aux présidents de clubs de lui communiquer le nombre de personnes intéressées.

Dates des AG de clubs

Veloz 48 /Badaroux	17/01/2024 (déjà effectuée)
Marvejols	11/10/2024
Mende	18/10/2024
Le Massegros	25/10/2024
St Chély	08/11/2024
La Canourgue	15/11/2024

Questions et informations diverses :

- A la demande du président du nouveau club de Badaroux, le secrétaire a apporté quelques réponses visant la représentation et le rôle des représentants des clubs au sein du CODEP ; ces derniers sont désignés par les clubs qui disposent d'un nombre de représentants au prorata du nombre de licenciés ; les statuts de notre Comité stipulant que le nombre de représentants est défini de la manière suivante :

- de 3 à 10 licenciés = 1 représentant
- de 11 à 20 " " " " " " " " = 2 " " " " " "
- de 21 à 50 " " " " " " " " = 3 " " " " " "
- de 50 à 500 " " " " " " " " = 1 représentant supplémentaire par tranche de 50 licenciés

Dans la réalité et à l'exception du Massegros et Badaroux, tous les autres clubs ont 4 représentants. Enfin il est à noter que seuls les représentants ont le droit de vote aux AG.

- Marie Agnès GRARD nous fait part du projet de création d'une voie verte de Montrodât à Banassac à l'initiative d'une association de Montrodât et propose d'inviter sa représentante à l'occasion d'une prochaine réunion du Codep
- Le président nous informe de sa participation à la réunion CODEP/COREG qui se déroulera à Auch le 8 et 9 Mars 2024
- Il participera également à la journée des délégués sécurité le 13/04 à Mèze et se propose de covoiturer les délégués des clubs qui souhaitent y prendre part.
- Concernant le retour de la manifestation 'Ensemble à Vélo Paris 2024 ' du 02 juin 2024, Francis prendra en charge le rapatriement des participants lozériens en mini bus depuis Paris.
- Rappel : chaque président doit créer les manifestations organisées par son club sur le site de la fédération, pour qu'elles soient validées par les instances et notamment le Codep qui doit également enregistrer ses propres manifestations.

- Prochaine réunion Codep

La prochaine réunion sera organisée à la Mairie de La Canourgue le vendredi 14 Juin 2024 à 18h 30 .

Fin de la réunion à 20 h 15

Le Secrétaire

Michel MALZAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Malzac', written on a light-colored background.